

**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Un oubli important dans l'encadrement de la légalisation du cannabis

Saint-Laurent, le 16 novembre 2017 - La FCCQ et la Chambre de commerce Saint-Laurent-Mont-Royal (CCSLMR) sont déçues que le gouvernement évacue complètement les enjeux associés aux milieux de travail dans le projet de loi 157 déposé aujourd'hui visant à encadrer la légalisation prochaine du cannabis.

Nous reconnaissons l'importance de ce projet de loi qui vise à régler de sérieux enjeux de santé et sécurité publique. En encadrant la vente et la distribution de manière stricte et en implantant une tolérance zéro sur les routes, le gouvernement reconnaît que la législation du cannabis comporte des risques élevés et posera des problèmes de dépistage aux policiers. La FCCQ et la CCSLMR rappellent toutefois que cette problématique sera également présente au sein de nos entreprises.

Le Code civil du Québec, la Loi sur la santé et sécurité du travail et le Code criminel du Canada comportent des articles qui font de l'employeur l'ultime responsable quant à la santé et sécurité de tous sur les lieux de travail. Dans le cas du cannabis, les employeurs ont pourtant peu d'outils et de repères afin d'assumer ces très importantes responsabilités légales et financières. La FCCQ et la CCSLMR avaient exhorté le gouvernement à reconnaître cet état de fait et à relativiser la responsabilité de l'employeur face à la consommation du cannabis, en identifiant officiellement le travailleur comme responsable des conséquences d'une consommation inadéquate de cannabis et menant à un incident sur les lieux de travail.

«Le dépôt du projet de loi était une occasion idéale de lancer un signal clair que consommation de cannabis et travail est un mélange dangereux et contre-indiqué. La FCCQ et la CCSLMR s'attendent à ce que le gouvernement lance des messages en ce sens et appuie ceux qui se retrouveront avec ces enjeux», affirment Monsieur Forget, président-directeur général de la FCCQ et Madame Séguin, directrice générale de la CCSLMR.

À propos de la [CCSLMR](#)

Active depuis 1981, la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal est un lieu privilégié de rencontre pour les gens d'affaires de sa communauté ainsi qu'un porte-parole reconnu en matière de développement économique. Elle rassemble, informe et défend les intérêts de ses membres tout en étant un partenaire économique actif des entreprises de son territoire.

À propos de la [FCCQ](#)

Grâce à son vaste réseau de quelque 140 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

CCSLMR

Fatima Jabrak
Responsable des communications et du développement des affaires
Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal
514.333.5222 p. 226 – fatimaj@ccsl-mr.com

FCCQ

Anik Le Marquand ou Max Coloma
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : 514 844-9571, p. 3242
communications@fccq.ca